

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis très conscient de l'inquiétude du député de la Gaspésie au sujet de cette question. Sauf erreur, je serais censé recevoir un rapport suite à ces rencontres la semaine prochaine, après quoi je devrais pouvoir prendre les mesures nécessaires pour procéder aux améliorations qu'on réclame depuis si longtemps.

* * *

[Français]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'ESSENCE ET L'HUILE À CHAUFFE—LA POSSIBILITÉ D'EXEMPTER LE NORD-OUEST QUÉBÉCOIS DES PROCHAINES HAUSSES DE PRIX

M. Armand Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Compte tenu des récentes déclarations du ministre à l'effet que le prix de l'essence et de l'huile à chauffage connaîtrait une hausse de 14c. au cours des deux prochaines années, et compte tenu du fait que le Nord-Ouest québécois paie actuellement 10c. de plus le gallon d'essence que le reste de la province de Québec, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il est disposé à envisager la possibilité d'exempter les régions comme le Nord-Ouest québécois des prochaines hausses de prix afin d'établir la parité entre le Nord-Ouest québécois et le reste de la province?

[Traduction]

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas une question d'exempter une partie du pays ou une partie de la province. Le prix de détail de l'essence n'est pas le même partout dans la province de Québec. Je suppose qu'il y a des différences de prix dans presque toutes les provinces. Ces différences sont dues en partie aux écarts de frais de transports, mais elles découlent essentiellement des cours du marché. Si le député s'inquiète des conditions de commercialisation dans sa province, il devrait, je pense, en parler aux autorités provinciales.

● (1200)

[Français]

ON DEMANDE POURQUOI L'ESSENCE EST PLUS CHÈRE À ROUYN QU'À KIRKLAND LAKE

M. Armand Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, le ministre pourrait-il dire comment il se fait qu'entre Rouyn et Kirkland Lake, endroits éloignés d'environ 15 milles, nous payons un surplus de 15c. ou même 20c. le gallon d'essence, quand il dit que la hausse de prix dans le Nord-Ouest québécois dépend du transport?

[Traduction]

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, si le député avait écouté toute ma réponse, il saurait que j'ai particulièrement insisté sur les forces du marché et la concurrence.

Question de privilège—M. Béchar

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LE RECOURS PRÉSUMÉ À DEUX INDICES DIFFÉRENTS DANS LE CALCUL DE LA MAJORATION DES PRESTATIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Deux lettres étaient jointes aux derniers chèques envoyés aux pensionnés du Régime de pensions du Canada. Dans l'une d'elles, on disait que le coût de la vie avait augmenté de 8.2 p. 100 pendant l'année, et que c'est ce qui justifiait le montant du chèque ci-joint. Dans l'autre, on annonçait que l'indice des prix à la consommation avait augmenté de 8.6 p. 100 au cours des douze derniers mois. Je suis tenté de demander au ministre auprès de quels services de Statistique Canada il obtient ses renseignements, mais je lui demanderai simplement pourquoi il s'est servi de deux indices différents pour calculer l'augmentation des chèques de pension et pourquoi les pensionnés touchent un montant différent en vertu de ce système?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, si l'honorable député se donnait la peine de vérifier le texte de la loi adoptée par le Parlement à cet égard il y a maintenant trois ou quatre ans, et visant à indexer les pensions en vertu du Régime de pensions du Canada, il verrait que la période couverte pour les fins d'indexation ne correspond pas à l'année du calendrier, mais au contraire couvre, si je me souviens bien, la période d'octobre à octobre, et c'est pour cela que les résultats pour les 12 mois ne correspondent pas à l'année du calendrier.

[Traduction]

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas répondu à ma question. Pourquoi s'est-il servi d'une part de l'indice des prix à la consommation et, de l'autre, de l'indice du coût de la vie?

[Français]

M. Lalonde: Je ne comprends pas, monsieur le président, la différence que l'honorable député fait. Il n'y a qu'un indice utilisé pour calculer le taux d'ajustement du Régime des pensions du Canada, et c'est l'indice des prix à la consommation.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine pose la question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'ABSENCE DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE SUR LES CARTES PUBLIÉES PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

M. Albert Béchar (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, je désire poser la question de privilège sur un sujet qui affecte mes droits en tant que député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, ainsi que la population des Îles-de-la-Madeleine, et également l'intégrité du territoire canadien. Le 11 mai 1977, en réponse à une question inscrite au *Feuilleton* par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro), tel que rapporté à la page 5518 du compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre des communes, le ministre des Transports (M. Lang) déposait en annexe pour fin de publication deux cartes géographiques du Canada qui apparaissent aux